
SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE DE LA
COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
DE 2005-2006 À 2009-2010

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT
POUR L'ANNÉE LAITIÈRE SE TERMINANT
LE 31 JUILLET 2006

TABLE DES MATIÈRES

I. Survol de la Commission canadienne du lait.....	1
II. Rendement de la Commission canadienne du lait	3
III. Questions clés et orientations stratégiques.....	10
IV. Objectifs pour la période de planification	13
V. Renseignements financiers	15
Hypothèses principales	15
Activités de mise en marché – État et Budget	16
État des résultats du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada (années laitières).....	17
État des résultats du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada (exercices financiers).....	18
Plan d'emprunt	19
Budget d'investissement.....	20

ANNEXE A

Lexique des termes laitiers

Aperçu de la CCL

Créée en 1966

63 employés

Emplacement : Ottawa

Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

Budget 2004-2005 : 6,8 \$ millions

Année financière : 1^{er} août au 31 juillet

Mission : Revitaliser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Dispositions législatives: La *Loi sur la Commission canadienne du lait* et le *Règlement sur la commercialisation des produits laitiers*
 La *Loi sur la gestion des finances publiques*
 Directives ministérielles données à la Commission canadienne du lait (Exportation de produits laitiers)
 La *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*

Mandat

La Commission canadienne du lait (CCL), une société d'État fédérale, joue un rôle important de facilitateur auprès du secteur multimilliardaire que représente l'industrie laitière canadienne (un aperçu de la production de lait au Canada est présenté à l'annexe A). Constituée aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* de 1966, la CCL relève du Parlement par l'intermédiaire du Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. Ses objectifs législatifs comportent deux volets : permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement; et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

La CCL tire son financement du gouvernement fédéral, des producteurs laitiers et du marché et vise à équilibrer et servir les intérêts de tous les représentants de l'industrie laitière, c'est-à-dire les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

Désignée personne morale à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la CCL est autorisée à acheter, entreposer, transformer et vendre des produits laitiers; à enquêter sur les questions touchant la production, la transformation et la mise en marché de tout produit laitier et à aider à la promotion des produits laitiers.

Sommaire des activités

La Commission s'acquitte de son mandat en collaborant avec les autorités provinciales gouvernementales et les représentants de l'industrie tels que les producteurs laitiers¹¹, les transformateurs, les transformateurs secondaires et les consommateurs. Au nom du gouvernement fédéral, la CCL coordonne et appuie l'industrie laitière dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes importants.

¹¹ Les termes soulignés sont expliqués à l'annexe A.

Au nom de l'industrie, la CCL supervise les éléments essentiels de l'approche ordonnée de commercialisation actuellement en place dans le secteur laitier. La CCL :

- gère les programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus;
- gère le Programme de permis des classes spéciales de lait et le Programme de marketing du lait;
- calcule et recommande à l'industrie le niveau de quota de mise en marché pour le lait de transformation au Canada;
- établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé; et,
- administre les systèmes de mise en commun de l'industrie.

La CCL préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). À ce titre, elle informe le comité des sujets d'intérêt et des questions à résoudre et lorsque nécessaire, la CCL propose diverses solutions et alternatives qui pourraient contribuer à une commercialisation plus adéquate et efficace.

Organisation et structure

La CCL est composée de trois dirigeants nommés par le gouverneur en conseil : un président et directeur général, un vice-président et un commissaire. Les trois postes sont à temps partiel.

Au 1^{er} mai 2005, la CCL se compose des trois membres suivants :

- John Core, président et directeur général
- Carl Harrison, vice-président
- Jean Grégoire, commissaire

Au total, 63 employés assurent un éventail de services à l'industrie laitière et à tous les Canadiens, au nom de la Commission canadienne du lait.

II RENDEMENT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

La CCL en 2004-2005

L'année laitière écoulée (2004-2005) a été une année de stabilité relative pour l'industrie canadienne du lait. Les changements aux mécanismes d'exportation canadiens, causés par la décision de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de décembre 2002, sont en vigueur depuis deux ans. L'industrie s'est adaptée à ce nouveau contexte.

La fermeture de la frontière américaine aux importations de vaches de réforme et de génisses de reproduction en mai 2003 a continué d'affecter le revenu des exploitants canadiens de fermes laitières. C'est pourquoi la CCL a exceptionnellement ajouté une majoration pour l'ESB aux prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé annoncés en décembre 2004. Ces nouveaux prix sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2005. L'importance de la hausse (5¢ le litre, y compris la majoration pour l'ESB) a suscité passablement de réactions négatives de la part de l'Association des consommateurs du Canada et de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires. La hausse a presque permis à la CCL de s'acquitter entièrement de son engagement, soit d'accroître graduellement les prix de soutien pour que 50 p. cent des producteurs de lait du Canada puissent récupérer leurs coûts de production à compter du 1^{er} février 2006. La majoration pour l'ESB n'est pas un élément permanent du prix de soutien et fera l'objet d'un examen annuel qui tiendra compte de l'évolution de la situation et des programmes d'aide gouvernementaux.

La demande de produits laitiers a été assez constante depuis le début de l'année (août 2004). Jusqu'à maintenant, il n'y a eu qu'une hausse du quota, soit en décembre 2004, alors que le quota de mise en marché est passé de 49,23 à 49,95 millions d'hectolitres de lait de transformation.

À la suite de l'explosion du surplus structurel l'année laitière précédente (plus de 67 000 tonnes en 2003-2004), la CCL a travaillé sans relâche avec l'industrie laitière pour limiter le surplus et trouver de nouveaux débouchés. Les provinces ne touchent plus de paiement pour les livraisons de solides non gras qui dépassent un certain niveau. Les provinces ont également accepté d'imposer un plafond au rapport des solides non gras sur la matière grasse (SNG/m.g.) du lait cru et de réduire cet indice d'une valeur prédéterminée au cours des deux ou trois prochaines années. Cette initiative permettra de réduire les SNG produits avec chaque kilogramme de matière grasse livrée en réponse aux besoins canadiens.

Pour inciter les producteurs à réduire la teneur en SNG du lait qu'ils produisent, la plupart des provinces ont attribué à la matière grasse une plus grande part du prix versé aux producteurs, transférant ainsi une partie de la valeur autrefois accordée à la protéine.

Compte tenu de ces mesures, la CCL s'attend à ce que le surplus structurel atteigne 55 000 tonnes en 2004-2005, environ 12 000 tonnes de moins par rapport à l'année précédente. Par conséquent, les stocks de fin d'année passeraient de 30 000 tonnes en 2003-2004 à environ 20 000 tonnes à la fin de juillet 2005.

Au cours de l'année, la CCL a tenté d'utiliser une partie de ce surplus structurel pour participer à des programmes d'aide alimentaire. Des discussions ont eu lieu avec le ministère de l'Agriculture et agroalimentaire Canada et avec l'Agence canadienne de développement international. Malheureusement, le recours aux programmes d'aide alimentaire pour écouler le surplus de poudre de lait écrémé n'était pas compatible avec les règles de l'OMC.

Une partie de la solution pour réduire le surplus structurel est de trouver de nouvelles utilisations et applications pour les composants non gras du lait. Le Programme de marketing du lait (PML) de la CCL, une version améliorée du Programme de marketing des ingrédients laitiers a été approuvé par la Commission en octobre 2004. Ce programme a amélioré la situation. Le PML comprend un Fonds d'accès direct et un Fonds de soutien à l'innovation. Ces fonds permettent aux fabricants de produits laitiers et d'autres produits alimentaires d'avoir accès à une aide technique pour développer de nouveaux produits et élaborer de nouvelles utilisations pour les ingrédients laitiers et les produits laitiers. Deux champions de l'innovation ont été recrutés en avril 2005 pour assurer la liaison entre les entreprises canadiennes, les centres d'expertise et les divers programmes de financement.

L'augmentation de la consommation de produits laitiers par habitant au Canada demeure l'un des objectifs de la CCL. En 2004-2005, la Commission a commencé à explorer de nouveaux partenariats pour des activités de promotion. Les Producteurs laitiers du Canada ont présenté une première proposition à l'automne 2004. Une version révisée à la demande des commissaires a été soumise au printemps 2005. Après examen, la CCL a décidé que ses efforts de promotion porteraient d'abord sur les produits de lait de consommation. Des discussions sur la mise en œuvre de cette initiative seront entreprises avec les offices provinciaux qui sont responsables de ce type d'activités de promotion.

Suivant diverses options présentées par la CCL, l'industrie laitière a mis en œuvre une nouvelle politique de gestion du quota le 1^{er} août 2004. Cette nouvelle politique prévoit des contrôles plus rigoureux de la production de lait, afin qu'elle suive encore mieux la demande canadienne. Cette approche évite l'accumulation de surplus coûteux et les pénuries possibles durant les périodes de pointe de la demande. Selon cette nouvelle politique, les provinces ne touchent plus aucun paiement pour le lait produit et livré en sus de 100 p. cent de leur quota de lait de transformation. Les provinces qui ne respectent pas cette exigence verront leur quota réduit d'un volume équivalent pour l'année suivante. De plus, la redistribution de la sous-production se fait au niveau national. De telles mesures constituent de véritables incitatifs pour amener les offices provinciaux de mise en marché à suivre de près la production de lait au sein de leur juridiction.

Cette politique de quota plus contraignante, jumelée à un surplus structurel qui demeure important, oblige la CCL à disposer d'une capacité d'emprunt suffisante pour acheter le surplus tout entier et en disposer, et aussi pour maintenir des stocks de beurre appropriés en vue d'éviter les pénuries sur le marché intérieur. La limite d'emprunt a été portée à 120 millions de dollars l'an dernier, niveau qui semble adéquat pour l'avenir prévisible.

Au cours de l'année, la CCL a continué de favoriser un dialogue ouvert entre les producteurs de lait et les transformateurs, particulièrement sur les questions de l'établissement du prix, de l'offre et de l'attribution de lait, ainsi que sur la réglementation des produits laitiers.

Gouvernance à la CCL

Le Conseil d'administration de la CCL est composé de trois commissaires nommés par le gouverneur en conseil. Les commissaires doivent surveiller la gestion et les activités de la CCL dans le meilleur intérêt de la Commission. Ils doivent aussi s'assurer de l'existence d'un bon mécanisme de reddition de comptes pour les fonds versés par le gouvernement du Canada et par l'industrie. Les commissaires comptent de nombreuses années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs antécédents comme producteurs et transformateurs sont le gage d'une approche équilibrée permettant de bien composer avec les objectifs souvent conflictuels des intervenants de l'industrie.

Dans le cadre de leur administration générale, les commissaires doivent :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le Plan d'entreprise et les budgets, avec la collaboration de la haute direction;
- approuver les états financiers et le rapport annuel vérifiés par le Vérificateur général du Canada;
- s'assurer de l'existence d'un mécanisme approprié de reddition de comptes grâce à l'exécution de vérifications internes et à l'évaluation des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités et des services offerts à l'industrie par la CCL dans le cadre du mandat prévu par la loi, et présenter les états financiers connexes au CCGAL au moins quatre fois par année;
- recevoir l'audit annuel et le rapport d'examen spécial du Vérificateur général, remis tous les cinq ans, et en assurer le suivi.

En 2004-2005, afin d'améliorer la gouvernance ministérielle, les initiatives suivantes ont été réalisées :

- le Programme de permis des classes spéciales de lait et les services que la CCL offre aux divers comités permanents de l'industrie ont été évalués. Les résultats de l'évaluation ainsi que des recommandations ont été présentés au CCGAL;
- on a fait une vérification interne du Programme d'aide pour le lait concentré et du système utilisé pour calculer la valeur des subventions pour les exportations de produits laitiers;
- la Commission a effectué un exercice de reprise des opérations;
- une délégation de pouvoirs de gestion des ressources humaines a été rédigée et approuvée par les commissaires;
- la Commission s'est dotée d'une nouvelle politique sur les griefs qui a été distribuée à son personnel;
- en plus des normes prescrites dans le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*, émis par le Conseil du Trésor, la Commission est allée au-delà de celles-ci et a approuvé un code complémentaire d'éthique et de comportement professionnel;
- l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a mené une vérification des dossiers de classification des employés de la CCL;
- le Bureau du Vérificateur général a effectué l'examen spécial quinquennal de la CCL et le rapport est prévu pour le 31 juillet 2005.

Réalisations des objectifs en 2004-2005

La suite de cette section présente les objectifs de la CCL pour la dernière période et un sommaire de l'état d'avancement des travaux pour chacun.

OBJECTIFS CORPORATIFS

Objectif 1

Améliorer la gouvernance, conformément aux directives du Conseil du Trésor relatives à la fonction de contrôleur moderne.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Examiner et mettre à jour ses règlements	Cet objectif a été mis en réserve à la suite de l'examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État par le Conseil du Trésor. Les règlements feront l'objet de modifications conformément à cet examen.
Intégrer et adopter les politiques corporatives de la CCL concernant l'équité en matière d'emploi, de même que le Code de valeurs et d'éthique du Conseil du Trésor	La CCL surveille de près la présence des groupes visés dans les catégories d'emploi qu'il faut équilibrer. La CCL prépare des rapports relativement à tous les concours indiquant le nombre de candidats des groupes visés qui postulent, qui sont sélectionnés, évalués et embauchés. Ces rapports sont envoyés au nouveau Comité consultatif d'équité en matière d'emploi qui rend compte au président. Les membres de ce Comité se réunissent périodiquement afin d'examiner les activités de la CCL et l'état d'avancement des objectifs d'équité en matière d'emploi.
Faire la promotion des valeurs de la CCL auprès de ses employés	Lors d'une première campagne de promotion, des affiches ont été placées sur les murs de l'entrée principale et dans les salles de réunion de l'immeuble de la CCL. La nouvelle politique de reconnaissance des employés met également l'accent sur les valeurs de la CCL.
Veiller à ce que tous les commissaires suivent le cours sur la gouvernance pour les sociétés d'État	À ce jour, ce cours n'a pas encore été offert en français et un de nos commissaires n'a toujours pas été en mesure de le suivre.
Porter l'amélioration des communications internes aux objectifs de la direction pour 2004-2005	Cet objectif a mené à des réunions de gestionnaires plus fréquentes durant l'année. Le président a tenu deux réunions informatives pour le personnel sur les questions de l'heure de la CCL.
Encourager les gestionnaires à tenir des réunions régulières avec leurs employés	Certaines équipes tiennent des réunions à intervalles réguliers tandis que de plus petites équipes ont opté pour des rencontres moins formelles.
Établir un forum pour les gestionnaires intermédiaires	Au cours de l'année, le forum des gestionnaires s'est réuni environ six fois.
Harmoniser le traitement et le classement de l'information, sous formes électronique et imprimée	La version préliminaire de la politique sur la gestion de l'information est terminée et doit être approuvée par la Commission. La politique contient des lignes directrices relatives au traitement et à la sauvegarde des documents ainsi que des lignes directrices sur la sécurité des documents.
Former son personnel concernant ses obligations liées à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	Aura lieu lorsque la politique sur la gestion de l'information aura été adoptée et sera en vigueur.
Organiser une deuxième ronde de formation pour le personnel sur le système électronique de gestion des dossiers	Aura lieu lorsque la politique sur la gestion de l'information aura été adoptée et sera en vigueur.

Objectif 2

Améliorer la planification liée aux ressources humaines.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Préparer un plan de succession	Cet objectif sera traité de façon plus globale en 2005-2006.
Offrir à tous les employés la chance de préparer un plan de formation personnalisé	Tous les employés ont eu la chance de préparer leur plan de formation personnalisé.
Préparer un plan de formation général	En 2004-2005, le plan de formation général comprenait la gestion du rendement pour les gestionnaires, les Relations avec les médias (pour les porte parole) ainsi que des cours de premiers soins et RCR pour 11 employés.

OBJECTIFS DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Objectif 3

Offrir un leadership à l'industrie et plus spécialement, promouvoir les relations entre les intervenants.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Compléter les initiatives des ateliers sur la vision de l'industrie et communiquer les résultats aux intervenants	Les initiatives des ateliers sur l'avenir de l'industrie laitière sont complétées et les résultats ont été communiqués aux intervenants. Les résultats espérés par cette méthode ont été réalisés et la CCL se tourne maintenant vers d'autres forums et d'autres activités pour faire avancer les dossiers de l'heure. Nous aurons d'autres sessions à l'avenir, au fur et à mesure que de nouveaux enjeux surgissent.
Offrir des conseils transparents et impartiaux aux intervenants	Grâce aux études économiques et politiques menées par le personnel de la CCL, des conseils transparents et impartiaux ont été offerts aux intervenants au cours de l'année. Ces conseils ont été communiqués par le personnel et par les commissaires.
S'assurer que les intérêts des intervenants sont entendus	Il y a eu plusieurs rencontres formelles et informelles avec les différents intervenants. Lors des consultations concernant l'établissement des prix de soutien en décembre 2004, la Commission a invité tous les intervenants de l'industrie à présenter leur position, par écrit ou en personne. Plusieurs ont accepté l'invitation.
Participer à la Table ronde de l'industrie laitière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	Cette table ronde n'a pas encore débuté. Il semble que les producteurs et les transformateurs ne soient pas intéressés à participer en ce moment.

Objectif 4

Continuer de développer des marchés rentables pour les produits laitiers canadiens.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Développer, recommander au CCGAL et financer un programme d'innovation plus ambitieux pour le développement et la mise en marché de produits laitiers	Le nouveau Programme approuvé en octobre 2004 est nommé Programme de marketing du lait. C'est une expansion du Programme de marketing des ingrédients laitiers préexistant. Les volets de ce nouveau Programme comprennent un Fonds d'accès direct (qui offre aux entreprises un accès limité mais gratuit à une expertise technique dans le domaine des technologies alimentaires), un Fonds d'aide à l'innovation (qui offre un financement pour le développement de nouveaux produits et de nouvelles applications) et l'embauche de deux champions de l'innovation (qui ont débuté le 6 avril).
Explorer des façons de remplacer les succédanés par des produits laitiers et explorer de nouveaux marchés pour les solides non gras dans le but de faire des propositions au CCGAL	À la suite d'une recommandation de la CCL, le CCGAL a approuvé une nouvelle classe de lait pour les solides non gras pour utilisation dans la fabrication de produits de fromage fondu non standardisés.
Stimuler la croissance grâce à des initiatives de partenariat	Des discussions ont eu lieu entre la CCL et les producteurs laitiers afin de promouvoir la consommation des produits laitiers au Canada.
Maximiser les exportations permises par l'OMC	Chacune des catégories d'exportation subventionnée a été maximisée et les résultats ont été communiqués au ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
Développer des politiques visant à réduire le surplus structurel	À la suite des recommandations faites par la CCL, les offices provinciaux de mise en marché ont mis en place une série de mesures destinées à réduire le surplus structurel à la ferme.

Objectif 5

Fournir un appui technique à l'équipe canadienne de négociations et évaluer l'impact potentiel des négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce sur l'industrie laitière du Canada.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Suivre les négociations et offrir de l'aide et des conseils techniques à l'équipe canadienne de négociation	Le personnel de la CCL a suivi de près les négociations de l'OMC et a collaboré avec l'équipe canadienne de négociation. La CCL a également participé au Groupe consultatif sur les négociations commerciales en agriculture.

Évaluer, prévoir et communiquer tout impact potentiel sur l'industrie laitière canadienne	La CCL a embauché une analyste de commerce international.
---	---

Objectif 6

Coordonner la gestion efficace du quota national de lait.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Fournir au CCGAL diverses analyses et recommandations pour la gestion des quotas	Plusieurs scénarios de gestion de quota plus sévère ont été proposés au CCGAL. Le comité a adopté un de ces scénarios en juillet 2004.
Aider à la mise en place et à l'administration du système choisi	Le nouveau système a été mis en place le 1 ^{er} août 2004. La CCL aide maintenant l'industrie à l'implanter et le surveille de près.

Objectif 7

Revoir l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006.

Indicateurs de performance pour 2004-2005	Réalisations
Tenir des consultations sur l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006 et sur leur dépendance envers les prix de soutien	Suivant les futurs développements du cycle de Doha des négociations de l'OMC, la CCL a l'intention de mettre en place un groupe de travail afin d'élaborer des recommandations sur la façon de déterminer les prix de soutien après février 2006.

III QUESTIONS CLÉS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au fil des ans, le système canadien de gestion des approvisionnements a su s'adapter à de nombreux changements. La libéralisation des marchés a donné lieu à plusieurs de ces changements. À mesure que progresse le cycle de négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la possibilité d'une réduction des tarifs sur les importations assortie d'un accès accru au marché canadien suscite bien des inquiétudes au sein de l'industrie laitière. Toute élimination ou réduction du niveau des exportations subventionnées permises sous l'OMC aurait aussi de sérieuses répercussions. La CCL à l'intention de continuer de tenir son rôle de leader dans l'industrie laitière afin de faire face à tous les enjeux.

La Commission canadienne du lait devra faire preuve de leadership en matière d'établissement de prix pour le lait de transformation. D'ici le 1^{er} février 2006, les facteurs qui contribuent à déterminer les prix sont clairs. La CCL s'acquittera de l'engagement pris en janvier 2002 d'accroître graduellement les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé de sorte que dès le 1^{er} février 2006, 50 p. cent des producteurs de lait canadiens puissent recouvrer leurs coûts de production. Cet engagement aura été réalisé au moment de la prochaine annonce de prix, en décembre 2005. La méthode servant à établir les prix au delà de cette date doit faire l'objet de discussions, doit être analysée et doit être mise en œuvre. À cette fin, la CCL veut lancer des consultations auprès de l'industrie, des producteurs aux consommateurs, pour connaître leurs points de vue sur l'orientation que devrait prendre la méthodologie d'établissement des prix.

Depuis sa création en 1966, la CCL cherche à mieux harmoniser les politiques laitières d'un océan à l'autre. Plusieurs des ententes structurantes de l'industrie doivent faire l'objet d'un examen au cours de l'année qui vient. L'Entente sur la mise en commun de tout le lait (Est du Canada) contient une clause requérant sa révision en 2005-2006. L'entente sur les prix pour la Classe 5(c) (ingrédients du lait pour la confiserie) arrive à échéance en 2005-2006 et des négociations seront requises pour arriver à une nouvelle entente. La CCL facilitera ces discussions dans l'espoir de favoriser une meilleure harmonisation des politiques laitières. La Commission espère aussi initier des discussions sur la création d'une mise en commun nationale pour toute les classes de lait.

Le surplus structurel de solides non gras du lait dépasse maintenant ce que nous sommes autorisés à exporter et l'industrie met en oeuvre des façons de résoudre ce problème. Les politiques en matière d'établissement de prix et de quota à la ferme ont été revues pour en retirer les incitatifs qui favorisaient une augmentation du surplus structurel. En 2004-2005, le surplus structurel devrait atteindre 55 000 tonnes de poudre de lait écrémé comparativement à 67 820 tonnes au cours de l'année précédente. Il faut espérer que cette tendance à la baisse se maintiendra, malgré qu'elle puisse se détériorer en raison des importations accrues de protéine du lait. Entre temps, la capacité d'emprunt de la CCL doit être maintenue afin qu'elle puisse acheter tout le surplus et en disposer de manière à maximiser le revenu des producteurs. La capacité d'emprunt de la CCL sert aussi à maintenir des stocks de beurre suffisants pour éviter les pénuries dans un contexte qui exige une gestion plus rigoureuse de la production.

En plus de réduire la production du surplus structurel à la ferme, il faut trouver de nouvelles utilisations pour les solides non gras; l'industrie s'y emploie avec l'appui de la CCL. Le nouveau Programme de marketing du lait, de même que la création d'une nouvelle classe de lait qui encourage l'utilisation de solides non gras dans les produits non standardisés de fromage fondus, seront utiles à cet égard.

La hausse de la consommation de produits laitiers par habitant est également une bonne façon de créer de nouveaux marchés pour tous les composants du lait. Les activités de promotion peuvent prendre plusieurs formes, et la CCL tient à s'assurer que ses efforts ne chevauchent pas ceux d'autres intervenants de l'industrie. Lors de sa réunion de mai, la Commission a décidé d'amorcer des discussions avec les offices provinciaux de mise en marché du lait en vue d'établir des partenariats pour la promotion de produits de lait de consommation.

Toutes ces mesures devraient faire baisser la quantité de poudre de lait écrémé que la Commission doit acheter de l'industrie et écouler sur les marchés internationaux et intérieurs.

Alors que les travaux de l'OMC se poursuivent, la Commission estime qu'il est important pour l'organisation d'accroître son expertise et sa capacité en matière de commerce. La Commission doit être mieux équipée pour suivre les négociations de l'OMC et pour comprendre les répercussions des décisions de l'OMC sur les divers programmes et systèmes en place au sein de l'industrie laitière canadienne. La CCL doit aussi être en mesure d'expliquer ces répercussions à l'industrie et de l'aider à appliquer les nouvelles règles.

De plus, les commissaires de la CCL estiment qu'il est important de veiller à la disponibilité future d'analystes de la politique laitière et de spécialistes de la science des aliments à base de produits laitiers. Il y aura donc des discussions avec plusieurs universités canadiennes pour explorer la possibilité de financer des bourses d'études supérieures dans ces domaines.

Les sociétés publiques sont de plus en plus dans la mire du public et la gouvernance est maintenant au cœur des préoccupations. Le public exige que les fonctionnaires et les personnes nommées aient un comportement éthique et honnête, et la Commission doit démontrer que des mesures ont été prises pour favoriser une gouvernance appropriée et prévenir les abus. La CCL souscrit à cette tendance et a déjà commencé à améliorer son cadre redditionnel. Par exemple, la CCL a adopté un Code d'éthique et de comportement professionnel pour ses employés. Elle entend poursuivre dans cette veine. Au cours de l'année qui vient, la CCL insistera plus particulièrement sur la promotion de ses valeurs, sur les communications internes, sur la gestion de l'information, sur la gestion des ressources humaines et sur l'efficacité.

À la suite d'une session de planification stratégique au cours de laquelle toutes ces questions ont été abordées et analysées, la CCL a identifié quatre domaines d'intervention pour les années à venir :

Leadership au sein de l'industrie laitière canadienne (Objectif 1 de la section suivante)

Plusieurs questions exigeront du leadership, notamment pour amener les parties intéressées à la table de négociation et pour s'assurer que les solutions appropriées sont choisies et mises en oeuvre. La CCL a eu un rôle de facilitateur très important au sein de l'industrie, particulièrement ces dix dernières années et elle est généralement perçue comme un conseiller compétent et neutre. À la lumière de ces facteurs, la CCL entend exercer son leadership au sein de l'industrie laitière pour les questions suivantes :

- établissement des prix du lait de transformation au delà de 2006;
- meilleure harmonisation entre les provinces;
- mise en application d'une nouvelle entente sur les prix de la classe 5(c) pour la confiserie.

Développement de nouveaux marchés pour les produits laitiers canadiens (Objectif 2 de la section suivante)

Le surplus structurel a diminué mais il demeure tout de même important. Il faut trouver des

utilisations et des applications nouvelles pour les solides non gras du lait. De même, l'industrie laitière ne peut que chercher à accroître la consommation intérieure pour assurer sa croissance puisque les règles de l'OMC restreignent grandement les exportations. La *Loi sur la Commission canadienne du lait* permet à la CCL de s'engager dans la promotion des produits laitiers et la Commission entend accroître sa participation aux activités de promotion en appuyant les efforts consentis par les offices provinciaux pour la promotion des produits de lait de consommation.

La Commission se servira également des programmes existants pour trouver de nouveaux marchés pour les solides non gras et aussi pour promouvoir l'innovation dans les domaines de la fabrication et de l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers.

Expertise sur les questions commerciales (Objectif 3 de la section suivante)

Les négociations et les décisions de l'OMC sont primordiales pour l'industrie laitière canadienne. Pour être en mesure de mieux conseiller l'industrie et l'équipe de négociation canadienne, la CCL entend accroître son expertise et sa capacité dans le domaine du commerce interprovincial et international.

Gouvernance et efficacité (Objectif 4 de la section suivante)

On exige constamment du secteur public qu'il soit plus transparent, plus responsable et plus efficace. La Commission souhaite participer aux efforts du gouvernement pour atteindre ces objectifs. Pour mieux se préparer à s'acquitter de son mandat, la CCL doit se doter d'un plan intégré de gestion des ressources humaines et doit améliorer ses communications internes et sa gestion de l'information. Le Conseil du Trésor a récemment examiné le Cadre de gouvernance des sociétés d'État et la CCL doit suivre de près les résultats de cet examen et agir en conséquence.

IV OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

Mission de la CCL :

« Revitaliser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants. »

La Commission canadienne du lait accomplira cette mission en administrant le système de gestion des approvisionnements et en offrant leadership et conseils aux intervenants de l'industrie laitière.

Dans l'esprit de sa mission, la CCL développera une vision claire de son rôle au sein de l'industrie laitière et communiquera cette vision à tous les intervenants de l'industrie et à ses employés. La CCL continuera d'offrir des conseils transparents, équitables et impartiaux aux intervenants, d'administrer les programmes et les services avec diligence et honnêteté, d'encourager un dialogue franc entre les intervenants et de veiller à une représentation équitable de leurs intérêts.

Valeurs de la CCL :

INTÉGRITÉ	LEADERSHIP	RESPECT ET DIGNITÉ	PROFESSIONNALISME
-----------	------------	--------------------	-------------------

Objectifs pour 2005-2010

La CCL a identifié les objectifs suivants pour la période de planification. Ceux-ci sont conformes à l'analyse de l'environnement présentée à la section III.

Objectif 1 : Fournir un leadership à l'industrie laitière canadienne

INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006

- Créer un processus d'examen sur l'établissement des prix
- Recevoir les recommandations issues du processus d'examen
- Approbation de la Commission
- Mise en oeuvre des recommandations
- Terminer l'examen de l'Entente du P5 d'ici mars 2006
- Commencer les discussions sur une Entente nationale de mise en commun de tout le lait
- Coordonner une réunion nationale des vérificateurs d'ici mars 2006
- Réviser le Guide national de vérification sur l'utilisation du lait d'ici mars 2006
- Surveiller la gestion nationale du quota de lait
- Terminer l'examen de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et le présenter au CCGAL en janvier 2006
- Créer le comité sur les prix de la classe 5(c)
- Recevoir le rapport du comité au CCGAL
- Rapport final du comité et recommandation(s)
- Approbation du CCGAL

Objectif 2 : Encourager le développement des marchés pour les produits laitiers canadiens

INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006

- Nouveaux marchés pour les SNG
- Achats et inventaires plus faibles de PLÉ en 4(m)
- Accroissement du niveau d'activités du PML
- Accroissement du niveau d'activités en 4(a)1
- Augmentation des revenus par unité de SNG
- Présenter les résultats de l'évaluation des classes spéciales au CCGAL
- Agir selon les directives du CCGAL
- Approbation des partenariats par la CCL
- Mise en oeuvre complète du Programme de marketing du lait
- Inventaires réduits de poudre de lait écrémé
- Atteindre près de 100 p. cent de nos engagements envers l'OMC sans les dépasser

Objectif 3 : Augmenter l'implication et l'expertise de la CCL en matière de commerce

INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006

- Former l'analyste de commerce international afin d'accroître l'expertise de la CCL sur les questions commerciales
- Fournir une expertise et des conseils à l'équipe de négociation à l'OMC
- Evaluer les répercussions des décisions de l'OMC sur l'industrie laitière du Canada
- Rapports à la Commission et aux comités des partenaires du gouvernement

Objectif 4 : Rehausser la gouvernance et les opérations de la CCL

INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006

- Identifier les principaux postes d'ici mars 2006
- Élaborer les profils de compétences des principaux postes d'ici mars 2006
- Élaborer et mettre en oeuvre une méthode de déclaration volontaire d'ici mars 2006
- Approbation de la Commission
- Mise en oeuvre des éléments de la LMFP selon l'échéancier du Conseil du trésor
- Mise en oeuvre de 2 initiatives
- Augmenter la fréquence des réunions d'équipe
- Mise en oeuvre des lignes directrices au besoin
- Approbation de la Commission
- Compléter la formation de tous les employés sur les lignes directrices
- Intégrer la politique et les lignes directrices dans les activités quotidiennes de tous les employés
- Atteindre l'objectif de l'Examen des dépenses via les efficacités opérationnelles
- Revoir et recommander les modifications afin d'améliorer le service à la clientèle (éviter les dédoublements)
- Mise en oeuvre des recommandations de l'Examen de la CCL

V RENSEIGNEMENTS FINANCIERS **pour les années laitières finissant le 31 juillet, de 2004 à 2010**

Hypothèses principales utilisées pour la préparation du budget et des prévisions

Les données de 2003-2004 sont réelles. Les données des années subséquentes, soit de 2004-2005 à 2009-2010, sont des projections.

Pour l'année laitière 2003-2004, les besoins canadiens étaient en hausse de 0,2 p. cent par rapport à l'année précédente, soit de 48,9 à 49,0 millions d'hectolitres de lait. Étant donné la croissance des importations d'ingrédients laitiers et la hausse importante du prix du lait cru au le 1^{er} février 2005, il est raisonnable de supposer que les besoins canadiens diminueront entre 2005-2006 et 2009-2010.

Au delà de 2005, il est difficile de quantifier toutes les variables et de prévoir tous les développements potentiels en raison des changements qui pourraient survenir au sein de l'industrie laitière. L'instauration d'un régime d'approvisionnement plus rigoureux devrait maintenant permettre de répondre plus précisément aux besoins canadiens. Le plus grand défi consiste à éviter les accumulations de stocks de beurre tout en prévenant les pénuries.

Variabilité des prévisions selon les hypothèses

Les éléments clés du budget soumis sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour les ventes de produits laitiers. Tout changement important aux hypothèses affectera les résultats prévus au budget.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ - ÉTAT ET BUDGET
pour les ANNÉES LAITIÈRES prenant fin le 31 JUILLET, de 2004 à 2010

(en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget				
	2003/04	vérifié	2004/05		2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Ventes	183,820 \$	172,042 \$	225,201 \$	222,007 \$	227,124 \$	217,091 \$	221,797 \$	225,335 \$	222,826 \$
Coût des ventes	<u>178,522</u>	<u>167,171</u>	<u>218,502</u>	<u>212,395</u>	<u>213,674</u>	<u>208,745</u>	<u>213,854</u>	<u>217,346</u>	<u>214,987</u>
Marge (perte) sur les ventes	5,298	4,871	6,699	9,612	13,450	8,346	7,943	7,989	7,839
Frais d'exploitation									
Aide à l'égard des produits laitier - au pays	300	357	300	450	450	450	450	450	450
Frais de possession	4,758	4,232	3,978	5,265	5,202	4,946	4,833	4,795	4,795
Coût de production - part de la mise en commun	510	537	510	593	570	570	570	570	570
Projets et activités de promotion	918	2,520	6,815	685	4,818	4,788	4,670	4,638	4,638
Frais d'administration - activités de commercialisation	<u>3,251</u>	<u>3,137</u>	<u>3,572</u>	<u>3,188</u>	<u>3,482</u>	<u>3,534</u>	<u>3,638</u>	<u>3,744</u>	<u>3,852</u>
Total frais d'exploitation	<u>9,737</u>	<u>10,783</u>	<u>15,175</u>	<u>10,181</u>	<u>14,522</u>	<u>14,288</u>	<u>14,161</u>	<u>14,197</u>	<u>14,305</u>
Résultats d'exploitation nets avant le financement	<u>4,439</u>	<u>5,912</u>	<u>8,476</u>	<u>569</u>	<u>1,072</u>	<u>5,942</u>	<u>6,218</u>	<u>6,208</u>	<u>6,466</u>
Financement part de la mise en commun	<u>6,927</u>	<u>7,185</u>	<u>6,415</u>	<u>7,064</u>	<u>5,923</u>	<u>6,892</u>	<u>6,987</u>	<u>7,057</u>	<u>7,155</u>
Résultats d'exploitation nets après le financement	<u>2,488</u>	<u>1,273</u>	<u>(2,061)</u>	<u>6,495</u>	<u>4,851</u>	<u>950</u>	<u>769</u>	<u>849</u>	<u>689</u>
Surplus au début de l'exercice	<u>32,440</u>	<u>32,440</u>	<u>21,405</u>	<u>21,405</u>	<u>27,900</u>	<u>30,779</u>	<u>24,039</u>	<u>21,954</u>	<u>20,190</u>
	<u>34,928</u>	<u>33,713</u>	<u>19,344</u>	<u>27,900</u>	<u>32,751</u>	<u>31,729</u>	<u>24,808</u>	<u>22,803</u>	<u>20,879</u>
Remboursement du surplus	12,308	12,308	0	0	1,972	7,690	2,854	2,613	2,743
Surplus à la fin de l'exercice (1)	<u>22,620</u> \$	<u>21,405</u> \$	<u>19,344</u> \$	<u>27,900</u> \$	<u>30,779</u> \$	<u>24,039</u> \$	<u>21,954</u> \$	<u>20,190</u> \$	<u>18,136</u> \$

NOTE: Les données présentées ici excluent les crédits budgétaires gouvernementaux liés aux frais d'exploitation.

Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission canadienne du lait conclut des contrats de change à terme pour une partie de ses ventes à l'exportation. Ces contrats permettent de gérer le risque dû aux fluctuations de change pour les ventes conclues en devises étrangères.

(1) Les excédents à la fin de l'exercice sont reportés et appliqués au financement futur des activités respectives ou remboursés aux producteurs, s'il y a lieu.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
 ÉTAT DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE SOUTIEN LAITIER
 ET DES COÛTS FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
 pour les ANNÉES LAITIÈRES prenant fin le 31 JUILLET, de 2004 à 2010

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévisions	Budget				
	vérifié 2003-04		2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Frais d'administration	3,172 \$	3,239 \$	3,202 \$	3,202 \$	3,202 \$	3,202 \$	3,202 \$
Études laitières	343	300	300	300	300	300	300
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada	<u>3,515 \$</u>	<u>3,539 \$</u>	<u>3,502 \$</u>				

Observations

Le budget est basé sur les niveaux de référence de l'exercice financier et ajusté au besoin pour refléter la différence entre l'année laitière et l'exercice financier du gouvernement fédéral.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
 ÉTAT DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE SOUTIEN LAITIER
 ET DES COÛTS FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
 pour les EXERCICES FINANCIERS prenant fin le 31 MARS, de 2004 à 2010

(en milliers de dollars)

	Réal vérifié 2003-04	Prévisions 2004-05	Budget				
			2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Frais d'administration	3,219 \$	3,258 \$	3,202 \$	3,202 \$	3,202 \$	3,202 \$	3,202 \$
Études laitières	300	343	300	300	300	300	300
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada	<u>3,519 \$</u>	<u>3,601 \$</u>	<u>3,502 \$</u>	<u>3,502 \$</u>	<u>3,502 \$</u>	<u>3,502 \$</u>	<u>3,502 \$</u>

Observations

Le contrôle des années-personnes de la Commission a été supprimé le 1er avril 1989. À l'avenir la Commission prévoit maintenir un personnel de 62 employés et de trois commissaires.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
PLAN D'EMPRUNT
pour les ANNÉES LAITIÈRES prenant fin le 31 JUILLET, de 2004 à 2010

(en milliers de dollars)

Trésor

Emprunts	Réel vérifié	Prévisions	Projections				
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Solde au début de l'exercice	28,702 \$	98,337 \$	103,770 \$	96,731 \$	101,373 \$	99,940 \$	98,205 \$
Emprunts	161,234	150,397	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000
Remboursements	(91,599)	(144,964)	(157,039)	(145,358)	(151,433)	(151,735)	(145,147)
Solde à la fin de l'exercice	<u>98,337 \$</u>	<u>103,770 \$</u>	<u>96,731 \$</u>	<u>101,373 \$</u>	<u>99,940 \$</u>	<u>98,205 \$</u>	<u>103,058 \$</u>
Niveau moyen durant l'exercice:	41,533 \$	60,000 \$	48,000 \$	51,000 \$	50,000 \$	49,000 \$	52,000 \$
Taux le plus élevé durant l'exercice :							
Mois	Juillet	Juillet	Juin	Juin	Juin	Juin	Juin
Montant	100M\$	104M\$	105M\$	105M\$	103M\$	102M\$	107M\$

Institution membre de l'Association canadienne des paiements

Emprunts	Réel	Prévisions	Projections				
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Solde au début de l'exercice	734 \$	1,422 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Emprunts	29,192	15,873	16,000	16,000	16,000	16,000	16,000
Remboursements	(28,504)	(16,545)	(16,000)	(16,000)	(16,000)	(16,000)	(16,000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1,422 \$</u>	<u>750 \$</u>					

Autorisation:

En vertu de la Loi sur la Commission canadienne du lait, la Commission peut obtenir des emprunts du gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Trésor. Elle a établi une marge de crédit avec une institution membre de l'Association canadienne des paiements

Motif des emprunts:

Ces emprunts sont nécessaires pour que la Commission puisse acheter des produits laitiers, les vendre ou les écouler autrement, ou emballer, transformer, entreposer, expédier, assurer, importer ou exporter tout produit laitier qu'elle achète. La ligne de

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
BUDGET DES IMMOBILISATIONS
pour les ANNÉES LAITIÈRES prenant fin le 31 JUILLET, de 2004 à 2010

(en milliers de dollars)

	Réel	Prévisions	Budget				
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Immobilisations importantes	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses secondaires	190	211	142	142	142	142	142
Budget total des immobilisations	190 \$	211 \$	142 \$	142 \$	142 \$	142 \$	142 \$

Les dépenses secondaires pour les années 2004-2005 à 2009-2010 représentent le remplacement planifié des serveurs, des ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs ainsi que les périphériques. Ces montants incluent également les achats et renouvellement des redevances sur licence pour les logiciels.

Les dépenses secondaires sont incluses dans l'ensemble des frais d'administration, aux tableaux financiers.

ANNEXE A

LEXIQUE DES TERMES LAITIERS

Année laitière

Les principaux éléments du régime de gestion des approvisionnements pour le secteur laitier canadien sont basés sur l'année laitière plutôt que sur l'année civile ou sur l'exercice financier. L'année laitière a été établie afin de coordonner les tendances naturelles de la production de lait et les besoins du marché; elle commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet suivant.

Besoins canadiens

Demande totale à la consommation intérieure plus les exportations planifiées pour tout le lait de transformation.

Besoins intérieurs

Demande totale à la consommation intérieure de l'ensemble des produits laitiers fabriqués à partir de lait de transformation.

Classes de lait

Tout le lait du Canada est classifié selon son utilisation (ex. : de consommation, fromage, beurre, etc.). Le prix payé au producteur pour le lait varie selon la classe. Ce système de classification n'est pas lié à la qualité.

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)

Constituant l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production laitière et les secteurs de transformation, le CCGAL voit à la mise en oeuvre du Plan national de commercialisation du lait. La Commission canadienne du lait (CCL) préside et appuie le CCGAL et son Secrétariat, un comité technique qui procure l'analyse économique et conseille les membres du CCGAL. Le CCGAL est composé de représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants d'organismes nationaux de consommateurs, de transformateurs et de producteurs participent également à titre de membres sans droit de vote. Le CCGAL se réunit cinq fois par année pour aborder et examiner les principaux facteurs économiques et de mise en marché qui influencent le secteur laitier. De plus, il examine et surveille les transactions commerciales et les activités de promotion de la CCL, les systèmes de mise en commun établis pour les revenus du marché provenant de certaines ventes de lait, et les obligations provinciales en matière de répartition et d'utilisation du quota. Le CCGAL établit le niveau cible de la production laitière nationale ou le quota de mise en marché (QMM).

Gestion des approvisionnements

La gestion de l'offre est un système qui régit la production du lait par des quotas de production à la ferme. La taille du quota dépend de la demande pour le lait et les autres produits laitiers.

Lait de transformation

Lait vendu pour la transformation en produits laitiers tels que le beurre, le fromage, la crème glacée et le yogourt.

Plan national de commercialisation du lait

Le Plan national de commercialisation du lait est l'entente fédérale-provinciale qui régit la mise en oeuvre du système de gestion des approvisionnements du lait administré par le CCGAL. Toutes les provinces canadiennes sont signataires du Plan national.

Prix de soutien

Prix auxquels la CCL offre d'acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits au pays dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité. Ces prix de référence pour le commerce de gros de produits laitiers influencent indirectement les prix de gros de tous les produits laitiers de transformation. Ils sont établis à des niveaux permettant aux producteurs d'obtenir un revenu équitable.

Producteurs laitiers

Les producteurs laitiers possèdent et exploitent des entreprises agricoles qui comprennent un troupeau de vaches laitières et expédient leur lait.

Quota de mise en marché (QMM)

Le CCGAL détermine le niveau cible de la production nationale de lait de transformation, communément appelé le QMM. Ce niveau fait l'objet d'une surveillance constante et il est rajusté, au besoin, afin de refléter les variations de la demande intérieure pour les produits de lait de transformation sur la base de matière grasse, de même que les changements dans les activités d'exportation prévues auquel on a ajouté un tampon (appelé la marge) afin de minimiser la possibilité de pénuries sur le marché intérieur. Le CCGAL applique les dispositions du Plan national de commercialisation du lait pour établir les parts provinciales du QMM. Chaque province répartit sa part du QMM entre ses producteurs respectifs, selon ses propres politiques.

Surplus structurel

Les quotas de production de lait sont mesurés en kilogrammes de matière grasse. Au Canada, la demande pour la matière grasse est plus forte que la demande pour la portion non grasse du lait. Conséquemment, il y a un surplus de composants non gras du lait, principalement sous la forme de poudre de lait écrémé.

Transformateurs

Les transformateurs sont des entreprises ou des coopératives qui achètent le lait cru et fabriquent du lait de consommation, de la crème ou d'autres produits laitiers.

Transformateurs secondaires

Ces entreprises utilisent du lait ou d'autres produits laitiers pour fabriquer d'autres produits alimentaires vendus au détail.

DM 80547
Le 26 octobre 2005